

COMITE SYNDICAL

Réunion du 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 27 janvier à 20h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 20 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conférence de la Chambre des métiers et de l'artisanat à Vannes sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était publique.

Etaient présents :

M. Bernard AUDRAN (<i>Ambon</i>)	M. Luc FOUCAULT (<i>Séné</i>)
Mme Sylvie BLANCKAERT (<i>Arradon</i>)	M. Jean LE CADRE (<i>Sulniac</i>)
M. René GOALLO (<i>Baden</i>)	M. Gérard THEPAUT (<i>Vannes - suppléant</i>)
M. Claude BOURBON (<i>Crac'h</i>)	M. Ronan LE DELEZIER (<i>Auray Quiberon Terre Atlantique</i>)
M. Luc LE TRIONNAIRE (<i>Elven</i>)	M. Jean-Christophe AUGER (<i>Golfe du Morbihan – Vannes agglomération</i>)
M. Jacques DE CERTAINES (<i>Ile d'Arz</i>)	M. Christian LE MOIGNE (<i>Golfe du Morbihan – Vannes agglomération</i>)
M. Thierry GAUDIN (<i>Lauzach</i>)	M. Jean-Philippe PERIES – arrivé à 20h40 (<i>Golfe du Morbihan – Vannes agglomération</i>)
M. Jean LUTROT (<i>Le Bono</i>)	M. Patrice LE PENHUIZIC (<i>Questembert Communauté</i>)
M. Michel JEANNOT (<i>Locmariaquer</i>)	M. Gilles DUFEIGNEUX (<i>Conseil Départemental</i>)
M. Gérard GUILLERON (<i>Monterblanc</i>)	Mme Marie-José LE BRETON (<i>Conseil Départemental</i>)
M. Loïc LE TRIONNAIRE (<i>Plescop</i>)	Mme Anne GALLO (<i>Conseil Régional</i>)
M. Patrick CAMUS (<i>Plougoumelen</i>)	M. Maxime PICARD (<i>Conseil Régional</i>)
M. Nicolas LE GROS (<i>Pluneret</i>)	
M. Jean-Michel YANNIC (<i>Sainte-Anne-d'Auray</i>)	
M. Alain LAYEC (<i>Saint-Gildas-de-Rhuys</i>)	
Mme Bénédicte GICQUEL (<i>St-Nolff</i>)	
M. Alain LAVACHERIE (<i>Saint-Philibert</i>)	
M. David LAPPARTIENT (<i>Sarzeau</i>)	

Absents excusés :

M. Roland TABART (<i>Arzon</i>)	Mme Marjolaine BENVENISTE (<i>Theix-Noyal</i>)
M. Jean-Claude BOUQUET (<i>Auray</i>)	M. Dominique MAUGUEN (<i>Theix-Noyal</i>)
M. Jean-Marie LABESSE (<i>Damgan</i>)	Mme Nadine MIGNOT (<i>Treffléan</i>)
M. Loïc LE BERT (<i>Le Hézo</i>)	M. Bruno LE BORGNE (<i>CC Arc Sud Bretagne</i>)
M. Michel PANIEN (<i>Le Tour du Parc</i>)	M. Xavier-Pierre BOULANGER (<i>Golfe du Morbihan – Vannes agglomération</i>)
M. Michel MALGOGNE (<i>Meucon</i>)	M. François GOULARD (<i>Conseil Départemental</i>)
Mme Marie-Andrée QUINIOU (<i>Ploeren</i>)	Mme Soizic PERRAULT (<i>Conseil Départemental</i>)
M. Christian LE MENACH (<i>Saint-Armel</i>)	M. André CROCQ (<i>Conseil Régional</i>)
M. Thierry EVENO (<i>Saint-Avé</i>)	M. Patrick LE DIFFON (<i>Conseil Régional</i>)
M. Jean-Yves PLISSON (<i>Surzur</i>)	

Procurations :

Mme Nadine **MIGNOT** donne pouvoir à M. Jean **LUTROT**

Etaient également présents :

M. Philippe **LE DRESSAY** (*Chambre d'agriculture du Morbihan*), Mme Monique **CASSE** (*Directrice*), Mme Gaëlle **CHAUBARON** (*Gestionnaire administrative et financière*), Mme Annaëlle **MÉZAC** (*Responsable du pôle Biodiversité Aménagement*), Mme Bénédicte **SELO** (*assistante de gestion administrative et comptable*).

COMITE SYNDICAL

Réunion du 27 janvier 2020

20h35 le Président du Parc ouvre la séance et procède à l'appel.

Le Président propose de valider le Procès-Verbal du Comité syndical du 29 novembre 2019.

→ Le PV n'appellant aucune observation est validé à l'unanimité.

20h50 : Arrivée de M. Jean-Philippe PERIES.

Le Président rend compte des délibérations prises par les membres du Bureau syndical et de l'utilisation des dépenses imprévues inscrites au budget. Ni remarque ni observation particulière.

Avis sur le projet du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) :

Le Président présente ce dossier. Ce projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été élaboré et validé par le Conseil régional.

Il indique que des échanges sur ce projet avaient eu lieu avec le président de Région, M. Loïc CHESNAIS GIRARD lors de sa visite du territoire le 23 novembre dernier afin d'aborder les grands enjeux d'aménagement du territoire et notamment du littoral. Il se réjouit de l'évolution de ce document, au départ trop prescriptif par rapport à la réalité régionale des territoires dont on doit tenir compte. La version rendue fixe les grands objectifs et demande aux documents de rang inférieur de traduire ces objectifs par les PLU, SCoT, Charte de Parc...

Il souligne que passer de l'orientation aux règles peut rendre celles-ci compliquées dans leur application. Lors de la dernière réunion du Bureau syndical quelques points ont été soulignés d'autant que le Président de Région avait invité les élus à le faire.

Outre la comptabilité de la Charte du Parc à la prochaine révision avec le SRADDET, trois remarques ont été faites sur les logements sociaux, la biodiversité et les mobilités aux projets d'aménagement.

Il souligne la qualité du projet de SRADDET proposé.

Anne GALLO remercie de Président du Parc de faire cette proposition et le Parc d'avoir contribué à ce travail de manière importante. Elle indique que c'est un projet extrêmement ambitieux pour la Bretagne notamment pour le volet déchets, énergie... Elle souligne qu'il va falloir travailler sur les transitions avec une vraie volonté de s'adapter à tous les territoires, que c'est important pour les futures générations.

Alain LAYEC propose que, dans la remarque sur la règle II-2, soit ajouté à l'agriculture dans le maintien des activités primaires la conchyliculture et la pêche.

→ L'avis sur le projet du SRADDET est approuvé à l'unanimité avec l'apport de la modification proposée par Alain LAYEC.

Lieu et date de la prochaine Fête du Parc :

Le Président propose de déterminer le point central de la fête du parc qui aura lieu cette année. Sur les 3 communes qui avaient montré un intérêt à accueillir l'évènement fédérateur, Saint-Gildas-de-Rhuys annonce préférer décliner cette année du fait des élections municipales.

COMITE SYNDICAL

Réunion du 27 janvier 2020

Le Président indique que la commune d'Arzon s'est dite intéressée mais n'a pas renvoyé de proposition concrète comme elle y avait été invitée.

Luc FOUCAULT est invité à présenter les grandes lignes du projet proposé sur Port Anna à Séné. Les deux raisons principales à cette candidature sont la création de Ti Anna, un bâtiment réfléchi et mûri avec le Parc, labellisé site relais du Parc et Port Anna desservi par le passeur, les pistes cyclables, les sentiers piétonniers et même une calèche de cale en cale. Le projet proposé permettrait une mise en valeur des mobilités douces du territoire avec une proposition faite à la communauté d'agglomération de proposer un passeur ponctuel de Sarzeau, Arzon...

La date proposée par la commune de Séné est le samedi 19 septembre car elle coïncide avec la fête du patrimoine autour des sinagots.

Le Président précise que Roland TABART, maire d'Arzon, est retenu ce soir par une réunion du Conseil municipal.

Il souligne que Saint-Gildas-de-Rhuys et Séné ont porté la création du Parc, que la date de dépôt de la candidature de Séné est antérieure et que le Comité syndical n'a pas, lors de cette séance, le projet d'Arzon sous les yeux.

Il propose que la commune de Séné puisse accueillir l'évènement fédérateur de la 3^{ème} fête du Parc cette année et que ce soit la presqu'île de Rhuys qui l'organise à son tour en 2022.

Alain LAYEC y est favorable, indiquant que cela permettra de se préparer pour 2022.

Le Président souligne que ces choses sont à imaginer avec les communes voisines.

Jacques DE CERTAINES s'interroge sur la date du 19 septembre pour ne pas faire de concurrence au festival des insulaires qui se tiendra sur l'île aux Moines à cette période.

Jean-Philippe PERIES indique que le festival a lieu le week-end suivant.

Luc FOUCAULT propose de solliciter la commune de Vannes pour flécher l'évènement depuis la rachine afin d'atteindre Port Anna via le petit passeur.

Le Président propose donc de retenir Séné pour 2020 et la presqu'île de Rhuys pour 2022.

→ **Proposition retenue à l'unanimité.**

Le Président rappelle que la Loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 prévoit une possibilité pour les communes appartenant au périmètre d'étude du projet de Parc d'intégrer le PNR dans l'année qui suit les élections municipales. Il espère que les dernières communes concernées saisissent cette opportunité.

Budget primitif 2020 :

Miche JEANNOT est invité à présenter le Budget primitif 2020.

Le Président précise que le budget est conforme aux orientations du ROB avec quelques petites modifications. Il souligne le budget serré et les financements extérieurs à hauteur de 500.000 € qui permettent de ne pas appeler d'autant les contributions.

→ **Le budget primitif 2020 est voté à l'unanimité.**

COMITE SYNDICAL

Réunion du 27 janvier 2020

Création d'un poste de responsable administratif et financier en catégorie A au 1^{er} mars 2020 :

Au regard des tâches et des responsabilités, le Président indique qu'il apparaît nécessaire que ce poste puisse évoluer en catégorie A. Il précise que le poste actuellement en catégorie B sera fermé ainsi il ne s'agit pas de l'arrivée d'un agent supplémentaire au Parc.

→ La création du poste est approuvée à l'unanimité.

Tableau des emplois du Parc au 1^{er} mars 2020 :

Le Président présente le nouveau tableau des emplois pour faire suite à la délibération précédente. Pas de remarque ou observation.

→ Le nouveau tableau des emplois au 1^{er} mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

Pour information : Avancement des prises de délibérations communales et intercommunales concernant la charte signalétique du Parc

Le Président fait le point sur les délibérations prises par les collectivités pour approuver la charte signalétique du Parc.

Anne GALLO pose la question du bilinguisme sur les panneaux du Parc.

La parole est donnée à Annaëlle MEZAC qui précise que la charte incite fortement tous les dispositifs à intégrer ce bilinguisme.

Focus : Bilan à 5 ans de la mise en œuvre des objectifs de la charte du Parc sur la maîtrise de l'urbanisation

Le Président présente ce bilan à 5 ans. Il précise que seules les évolutions après l'approbation de la charte ont été prises en compte.

En 5 ans et depuis le classement, le territoire a vu 12% de réduction du zonage urbain et à urbaniser soit 1233 ha (et cela malgré pour la commune de Monterblanc la zone militaire devenue classée en zone U et les communes qui ont approuvé leur PLU quelques mois avant le classement du territoire en PNR).

Luc FOUCAULT souligne que le Parc est en avance sur ses objectifs.

Le Président s'interroge : « le Parc a-t-il été trop peu ambitieux ou est-il très efficace ? ».

Luc FOUCAULT regrette un qu'un comparatif n'ait pas été fait avec un territoire limitrophe hors PNR.

Le Président invite à diffuser les données présentées car ce pas de temps à 5 ans est intéressant.

COMITE SYNDICAL

Réunion du 27 janvier 2020

Le Président clôture la séance à 21h35 en remerciant l'ensemble des délégués pour le travail accompli pour le Parc durant ce mandat.

Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement et de Gestion
du Parc Naturel Régional
du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT